

**A R R Ê T É n° 2023/2718**

portant désignation des membres de la commission de contrôle  
de la commune de Choisy-le-Roi

La Préfète du Val-de-Marne  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune  
de Choisy-le-Roi ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de  
contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en  
qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune  
de Choisy-le-Roi :

Listes	Titulaires Noms et Prénoms	Suppléants(es) Noms et Prénoms
Gagner ensemble	LORES Monique	BOURVEN Julien
	OMRANE Alain	LANTERNIER Lucie
	CHALBI Yacin	DESROCHES Damien
Choisy en commun	DESPRES Catherine	BALIAS Thierry
ChoisyCVous	LEMOINE Nathalie	/

.../...

**Article 2** - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

**Article 3** - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

**Article 4** - Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses et le maire de Choisy-le-Roi sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le **24 JUL. 2023**

Pour la préfète et par délégation  
La secrétaire générale adjointe



**Naaïma MEJANI**